

## AR Prefecture

017-200041614-20260526-2026\_05\_23-DE  
Reçu le 04/06/2026Aunis-  
Sud

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSSéance du mardi 26 mai 2026  
DELIBERATION n°2026\_05\_23CREATION D'UNE COMMISSION EXTRACOMMUNAUTAIRE « URBANISME ET HABITAT » ET  
DESIGNATION DES MEMBRES

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le Vingt-six mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT
En exercice	Présents	Votants	
51	43	50	
Quorum : 26			
<b>Présents / Membres titulaires :</b> RAULT Christophe (a reçu pouvoir de Steve GABET), GODEAU Thomas, DESCAMPS Anne-Sophie, PEINTRE Angélique (a reçu pouvoir de Jocelyne MARLIERE), DESILLE Raymond, VANNELLE Alexandra, PAIN Baptiste, FOLOPPE Christophe, GUILLET Cyril, GAILDRAT Hervé (a reçu pouvoir de Florence VILLAIN), GAY Gilles, OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France, AUBOYER Jean-Jack, DRAPEAU Myriam, DENECHAUD Olivier, GENDRE Stéphane, BERNARDIN Eric, MAGINOT Pascal, BLIN Bruno (a reçu pouvoir de Sabine MOUNIER), MADEAUX Samuel, PERRET Nathalie, BERNARD Micheline, TERRIEN Philippe, NICE Camille (a reçu pouvoir de Francis TRAIN), ROSPARS Elodie, CADOT Matthieu, MARCHAND Pierre-François, MARCHAND Sébastien, DUFATRE Stéphanie, BODET Philippe, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier, MOUEIX Serge, YVON Emilie, GAROT Jérôme, BARIT Annabelle (a reçu pouvoir de Rozenn PETOT), COTTENEC Philippe, GRIS Pascale (a reçu pouvoir de Laurent ROUFFET), BRUNIER Christian, LEGROS Catherine, MOREAU Richard, DIOT-BESNIER Brigitte			
<b>Présent/ Membre suppléant :</b> ----			
<b>Absentes :</b> BRULE Aude			

<b>Secrétaire de Séance :</b> Olivier DENECHAUD
<b>Convocation envoyée le :</b> 19 mai 2026
<b>Affichage de la convocation le :</b> 19 mai 2026

<b>Auteur de l'acte :</b> Christophe RAULT Président
<b>Télétransmission en préfecture le :</b> - 4 JUIN 2026
n°: 017-200041614-20260526-2026_05_23-DE
<b>Date de publication sur le site Internet :</b> - 4 JUIN 2026

**AR Prefecture**

017-200041614-20260526-2026\_05\_23-DE  
Reçu le 04/06/2026

**CREATION D'UNE COMMISSION EXTRACOMMUNAUTAIRE « URBANISME ET HABITAT » ET DESIGNATION DES MEMBRES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21, L.2121-22, L.5211-1, L.5211-40-1,

Vu les délibérations n°2026\_04\_01, 2026\_04\_02 et 2026\_04\_04 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant installation du conseil communautaire, élection du Président et élection des Vice-Président(e)s,

Vu l'arrêté du Président n°2026A10 portant délégation de fonction à **Monsieur Raymond DÉVILLE Vice-Président** en charge de l'urbanisme et de l'habitat,

Considérant qu'il est nécessaire de créer une commission extracommunautaire « Urbanisme et habitat » au sein de la Communauté de Communes Aunis Sud,

**Considérant les modalités de composition des commissions extracommunautaires :**

- Le nombre de membres composant une commission est fixé à vingt-cinq (25) élus maximum, comprenant 24 membres et le(la) vice-président(e),
- Chaque commune peut disposer d'un représentant au sein de chaque commission, qu'il soit élu communautaire ou élu municipal,
- En l'absence de candidature déposée par une commune, le maire sera désigné d'office comme membre de la commission sauf déclaration de candidature effectuée en séance,
- Afin d'assurer une cohérence avec les compétences exercées par la Communauté de Communes, il est souhaité que chaque commission comprenne une proportion importante d'élus communautaires,

Considérant que les candidatures ont été déposées par les maires des communes membres, auprès du Président au plus tard, le vendredi 22 mai 2026 à 12 heures,

Considérant les modalités de vote des membres au sein des commissions thématiques et la possibilité pour le conseil communautaire de décider de ne pas procéder aux nominations à bulletin secret, à l'unanimité de ses membres,

**Monsieur le Président** indique que le conseil communautaire peut constituer des commissions thématiques en fonction des compétences de la Communauté de Communes, avec un pouvoir consultatif et non décisionnel. Elles seront chargées de préparer, d'étudier et d'instruire les décisions qui seront soumises au conseil communautaire ou par délégation au Président.

**Monsieur Raymond DÉVILLE, Vice-Président** en charge de l'urbanisme et de l'habitat propose la création d'une Commission " Urbanisme et habitat" qui aura en charge de travailler notamment les dossiers suivants :

- Procédures de révision et modification du PLUi-H,
- Procédures du volet Habitat du PLUi-H.

Cette commission extracommunautaire « Urbanisme et habitat » sera composée :

- de **Monsieur Raymond DÉVILLE, Vice-Président**
- de 24 membres supplémentaires,  
étant entendu que **Monsieur le Président**, en est le Président de droit.

**AR Prefecture**017-200041614-20260526-2026\_05\_23-DE  
Reçu le 04/06/2026

Monsieur Raymond DÉSILLE fait part des candidatures reçues :

COMMUNES	NOMS
AIGREFEUILLE D'AUNIS	M. Joël LALOY AUX
AN AIS	M. Hervé GAILDRAT
ARDILLIERES	Mme Martine GLENET
BALLON	--
BOUHET	M. Jean-Daniel RODRIGUEZ
BREUIL LA REORTE	Mme Jasmine MESSEMANNE
CHAMBON	M. Patrick RABIER
CIRE D'AUNIS	--
LA DEVISE	M. Pierre-Antoine MURAT
FORGES	M. Philippe TERRIEN
GENOUILLE	M. Jean-Michel SOUSSIN
LANDRAIS	M. Philippe MOINARD
MARSAIS	M. Eric BABUT
PUYRAVAULT	M. Thomas RAMBEAU
SAINT CREPIN	M. Eric BOUCLY
SAINT GEORGES DU BOIS	M. Vincent PERRIER
SAINT MARD	Mme Christèle KHALFI
SAINT PIERRE D'AMILLY	--
SAINT PIERRE LA NOUE	M. Julien CHAMPION
SAINT SATURNIN DU BOIS	M. Olivier JOUANNEAU
SURGERES	M. Cyril GUILLET
LE THOU	M. Jean-Pierre RENAUD
VIRSON	M. Virgil VIENNE
VOUHE	M. Thomas BONNIN

Aucune autre candidature n'étant déposée en séance, Monsieur le Président propose d'intégrer les maires des communes de Ballon, Ciré d'Aunis et Saint Pierre d'Amilly dans cette commission.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, **décide à l'unanimité**, de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**A l'unanimité**

- Elit les membres de la commission extracommunautaire « urbanisme et habitat » :

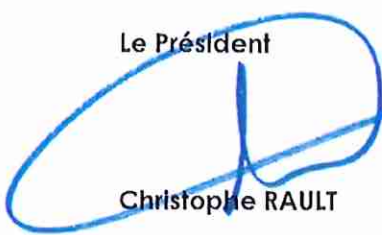
**AR Prefecture**

017-200041614-20260526-2026\_05\_23-DE  
Reçu le 04/06/2026

M. Joël LALOYLAUX
<b>M. Hervé GAILDRAT</b>
Mme Martine GLENET
<b>M. Stéphane GENDRE</b>
M. Jean-Daniel RODRIGUEZ
Mme Jasmine MESSEMANNE
M. Patrick RABIER
<b>M. Sabine MOUNIER</b>
M. Pierre-Antoine MURAT
<b>M. Philippe TERRIEN</b>
M. Jean-Michel SOUSSIN
M. Philippe MOINARD
M. Eric BABUT
M. Thomas RAMBEAU
M. Eric BOUCLY
M. Vincent PERRIER
Mme Christèle KHALFI
<b>M. Philippe BODET</b>
M. Julien CHAMPION
<b>M. Olivier JOUANNEAU</b>
<b>M. Cyril GUILLET</b>
M. Jean-Pierre RENAUD
M. Virgil VIENNE
M. Thomas BONNIN

Pour Extrait Conforme :  
Les signatures sont au registre.  
A Surgères,  
Le 27 mai 2026

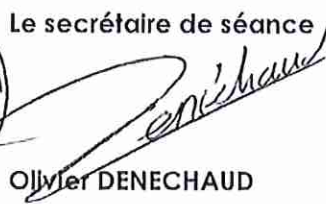
Le Président



Christophe RAULT



Le secrétaire de séance



Olivier DENECHAUD

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.